

La chute d'un régime

La Révolte

10 décembre 1887

Inutile de se le dissimuler. Ce que la France a vécu ces jours-ci, c'est la chute complète du régime parlementaire. Ce n'est pas Grévy par terre, ce n'est pas la constitution Dufaure, c'est bel et bien la chute du parlementarisme.

Que l'on nomme Freycinet ou Ferry pour président : on s'en passe, comme le conseil Pyat ; que l'on fasse la dissolution et qu'on nomme une chambre nouvelle plus ou moins rafraîchie de radicaux plus ou moins socialistes, — c'est absolument la même chose : le parlementarisme ne vivra plus.

La France est divisée, elle ne peut pas avoir de Chambre qui la représente.

La division des nations en riches et pauvres, en exploiters et exploités, a existé de tout temps. Mais tant que le riche et l'exploité n'osaient rien dire et subissaient tout sans murmurer, le régime parlementaire pouvait tenir debout. Libéraux, radicaux, conservateurs, quelles que fussent leurs différences d'opinion sur ce point secondaire, se trouvaient d'accord sur une chose : « Le peuple doit être exploité », disaient-ils. Et le peuple se laissait exploiter.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. De mille façons — dans les meetings, dans les grèves, dans la vie de chaque jour, il fait entendre sa voix, et c'est ce qui rend le parlement impossible.

Les bourgeois pourront encore électriser le cadavre pendant quelques années ; il fera encore quelques mouvements désordonnés ; mais il ne vivra plus.

On ne peut pas trouver un gouvernement qui protège à la fois l'exploité et l'exploiteur.

Le cri de « À bas Ferry ! » a rallié le peuple de Paris, comme le cri de « À bas Réveillon ! » ralliait les Parisiens en avril 1789, avant de crier « À bas le roi ! » Il doit être suivi par les cris de « À bas la Chambre ! » « À bas le Sénat ! » et « Vive la Commune ! »

C'est inévitable, on aura passé le cri de « Vive la Commune ! » a déjà retenti place de la Concorde.

La Commune expropriatrice, la Commune communiste, bien entendu. C'est encore incertain.

Car si la Commune recommençait le parlement ; si elle donnait à la France trente mille parlements communaux, au lieu d'un parlement national, ce serait encore la même chose. Un va-nu-pieds et un Rothschild ne peuvent pas s'entendre sur une loi, — que celle-ci soit municipale ou nationale. Le mineur d'Anzin et le directeur de la compagnie d'Anzin ne peuvent pas être d'accord tant que le mineur manie le pic et le directeur — la fourchette d'argent.

Mettez-les ensemble dans une salle de la Commune : l'un doit tuer l'autre. Point d'accord possible, tant que le directeur prétend empocher le travail du mineur.

Le gouvernement de la nation française est par terre. Il est roulé dans la fange. On aura beau lui infuser du sang nouveau : il ne saurait vivre. S'il vit encore un an ou deux, ce sera l'agonie du moribond.

Plus de parlement possible, c'est la Commune qui s'annonce.

Mais la Commune ne vivra pas non plus si elle veut refaire la vieille comédie du parlement. Sous peine de mourir dans deux mois, elle devra loger, nourrir et vêtir tous les habitants.

Elle sera forcée d'être communiste, et Communisme implique l'Anarchie. Le communisme de la caserne ne pourra pas s'implanter.

À bas la Chambre ! Vive la Révolution Sociale ! Voilà ce qui va se dégager sous peu de la crise que nous traversons.

Bibliothèque anarchiste

La Révolte
La chute d'un régime
10 décembre 1887

extrait le 4 septembre 2026 de *La Révolte* (n°13) du 10 décembre 1887

bibliotheque-anarchiste.com